



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2026-DEL-066

OBJET : Point 2. 1 : Point 2. 1 : Fixation de cachets forfaitaires des groupes musicaux dans le cadre de la manifestation « Ville en Musique ».

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de HOUDAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART, Maire.

Dates de convocation :

19 mai 2026.

Dates de publication :

19 mai 2026.

**Nbre de conseillers en
exercice : 27**

Nbre de votants : 26

(23 présents prenant part au
vote + 3 pouvoirs)

Etaient présents : TÉTART Jean-Marie, LEHMULLER Jean-Pierre, SAUL Monique, CABARET Gilles, LIPCZAK Adeline, VEILLÉ Christophe, SCHÉRER Anaïs, BOURGOGNE Julien, BELLON Loïc, NOYON Lucien, DOLATABADI Serge, GRUDLER Agnès, LEBRUN Isabelle, LOOSVELDT Marie-Hélène, ABOUCAYA Karine, DIMANCHE Jean-Marc, DAMOTTE Stéphane, BEAUSSART Magali, VANHALST Stéphanie, FOUNS Grégory, NOUVEL Glwadys, PASQUIER Hugo, LEGUEDOIS Alexia.

Etaient absents :

GIMEL-HAMZA Marie-France (pouvoir à CABARET Gilles), BOUCAUT Jean- Baptiste (pouvoir à BOURGOGNE Julien), BOLAND Vanessa (pouvoir à VEILLÉ Christophe) HAMELET Romain (excusé).

Madame LIPCZAK Adeline.

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune organise chaque année la manifestation « Ville en Musique », dans le cadre de sa politique culturelle et d'animation du territoire,

Considérant qu'il convient de définir les modalités d'accueil et de rémunération des groupes musicaux participant à cette édition 2026,

Considérant qu'il est proposé, dans un objectif de simplification administrative, de lisibilité du dispositif et d'équité de traitement entre les groupes musicaux, de proposer un système de rémunération forfaitaire,

Considérant l'avis favorable du comité événementiel du 21 avril 2026,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 26 voix POUR**

Article 1 : Approuve les modalités de rémunération des groupes musicaux dans le cadre de la manifestation « Ville en Musique », édition 2026, selon les conditions suivantes :

Nombre de musiciens	Cachet
1 à 2	100 €
3 à 4	200 €
5 et +	300 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager l'ensemble des démarches administratives et financières afférentes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A HOUDAN, le 28 mai 2026

La Secrétaire de séance,
Adeline LIPCZAK.



Le Maire,
Jean-Marie TÉTART.



La présente délibération peut faire l'objet :

- d'un **recours gracieux** auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception du recours équivalant, par principe et sauf exceptions, à une décision implicite de rejet en application de l'article L.411-7 du Code des relations entre le public et l'administration,
- d'un **recours contentieux** auprès du tribunal administratif de Versailles, notamment par voie électronique via l'application «Télerecours citoyen» accessible sur le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé, notamment dans les cas où un recours administratif préalable est obligatoire.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: lundi 1 juin 2026 09:23
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; Secrétariat - Ville de HOUDAN;
backuptdt@berger-levrault.com
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF0781-217803105-20260601-3524.xml; 078-217803105-20260527-2026_DEL_066-DE-1-2_3556.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous Préfecture MANTES-LA-JOLIE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2026-06-01(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: HOUDAN

N° de SIREN: 217803105

Numéro Acte de la collectivité locale: 2026_DEL_066

Objet acte: Fixation de cachets forfaitaires des groupes musicaux dans le cadre de la manifestation Ville en Musique.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.9-Culture

Identifiant Acte: 078-217803105-20260527-2026_DEL_066-DE

Rapport d'erreur(s):
